

Un recours contre le plan local d'urbanisme

La Sepanso et l'Association Sainte-Thérèse préservée demandent au tribunal administratif de Pau d'annuler le document d'urbanisme validé par l'Agglomération Pays basque le 10 décembre 2022

Rares sont les documents d'urbanisme ne suscitant plus la désapprobation d'une partie de la population. Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Ciboure, adopté par la Communauté d'agglomération Pays basque le 10 décembre 2022, n'échappe pas à la règle. Un recours, porté par la Sepanso et l'Association Sainte-Thérèse préservée, a été déposé au tribunal administratif de Pau.

Comme pressenti, l'angle d'attaque principal concerne la consommation d'espaces naturels, essentiellement sur la zone située au sud de l'autoroute A 63. Dont les riverains voient évidemment d'un mauvais œil l'aménagement de deux zones à urbaniser, en vue de la construction d'ensembles de logements.

Dans son mémoire en annulation, l'avocat des deux associations, Me François Ruffié, fait feu

de tout bois, pointant les réserves de « plusieurs personnes publiques associées » exprimées lors de l'enquête publique.

Demande d'annulation

Le conseil liste la réflexion des services de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, sur un PLU « qui aurait gagné à être plus engagé sur l'amélioration des performances énergétiques pour le secteur de l'habitat et en particulier concernant l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation, NDLR) sectorielle du quartier d'Erreka Zahar », ou encore les observations de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) quant aux données bibliographiques utilisées pour décrire l'état initial de l'environnement, alors que des inventaires récents « permettraient un meilleur état des lieux



Le mémoire en annulation a été déposé devant le tribunal administratif de Pau. TRIBUNAL ADMINISTRATIF

de la biodiversité présente ». Entre autres discussions et vice de procédure, ce ne sont là que quelques-uns des arguments ainsi exposés pour conclure à la demande d'annulation « de la délibération du Conseil communautaire portant approbation de l'élaboration du PLU de Ciboure ».

Alors que le dossier a été transmis aux services de l'agglomération, le maire de Ciboure, Eneko Aldana-Douat, n'a pas souhaité réagir. En novembre 2022, il décrivait ce PLU comme « l'un de ceux au Pays basque qui va consommer le moins d'espace naturel et forestier ».

F.J.